

Projet de réouverture paysagère autour de Miglos

22 juillet 2017, Miglos

Evolution de la végétation autour du village



22 juillet 2017, Miglos



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises



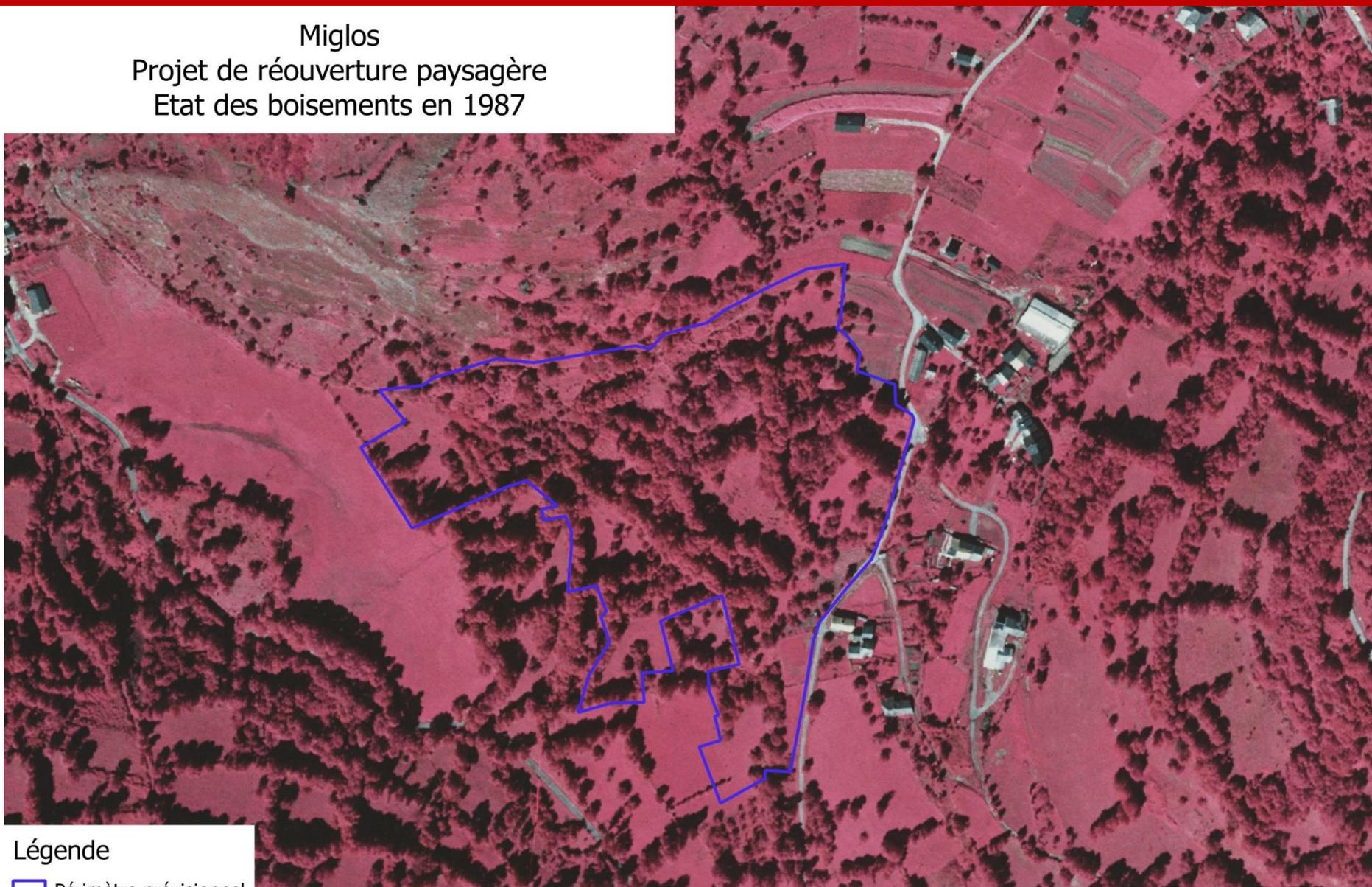
Miglos dans les années 1950

22 juillet 2017, Miglos

Vue aérienne de Miglos, 1987

Source : Geoportail, IGN

Miglos
Projet de réouverture paysagère
Etat des boisements en 1987

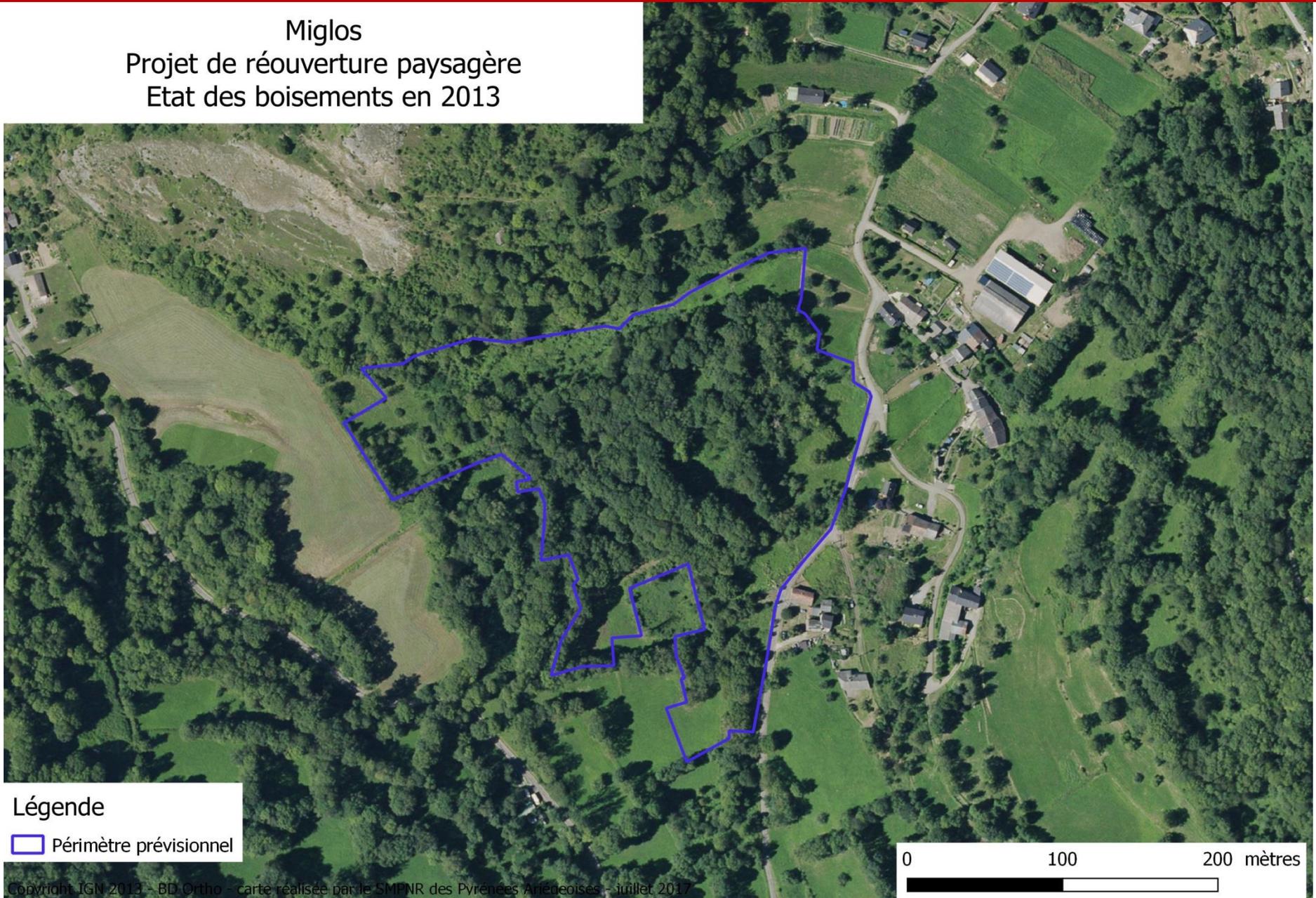


Légende

 Périmètre prévisionnel

0 100 200 mètres

Miglos
Projet de réouverture paysagère
Etat des boisements en 2013



Légende
□ Périmètre prévisionnel

0 100 200 mètres



Progression des boisements autour des hameaux de Miglos

Carte postale d'Axiat et Norrat (ci-dessus)

Année : 1950

Une vue similaire

Année : 2017

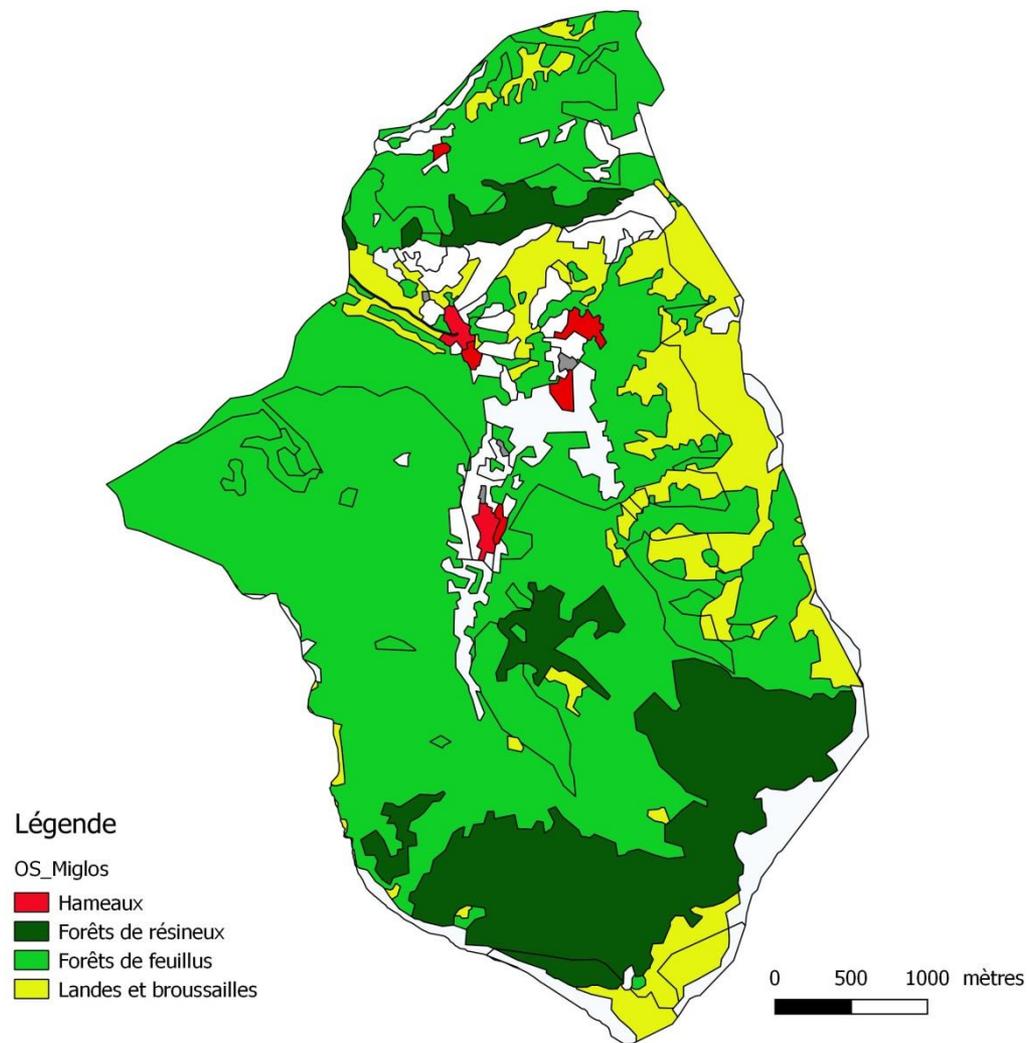


Miglos aujourd'hui

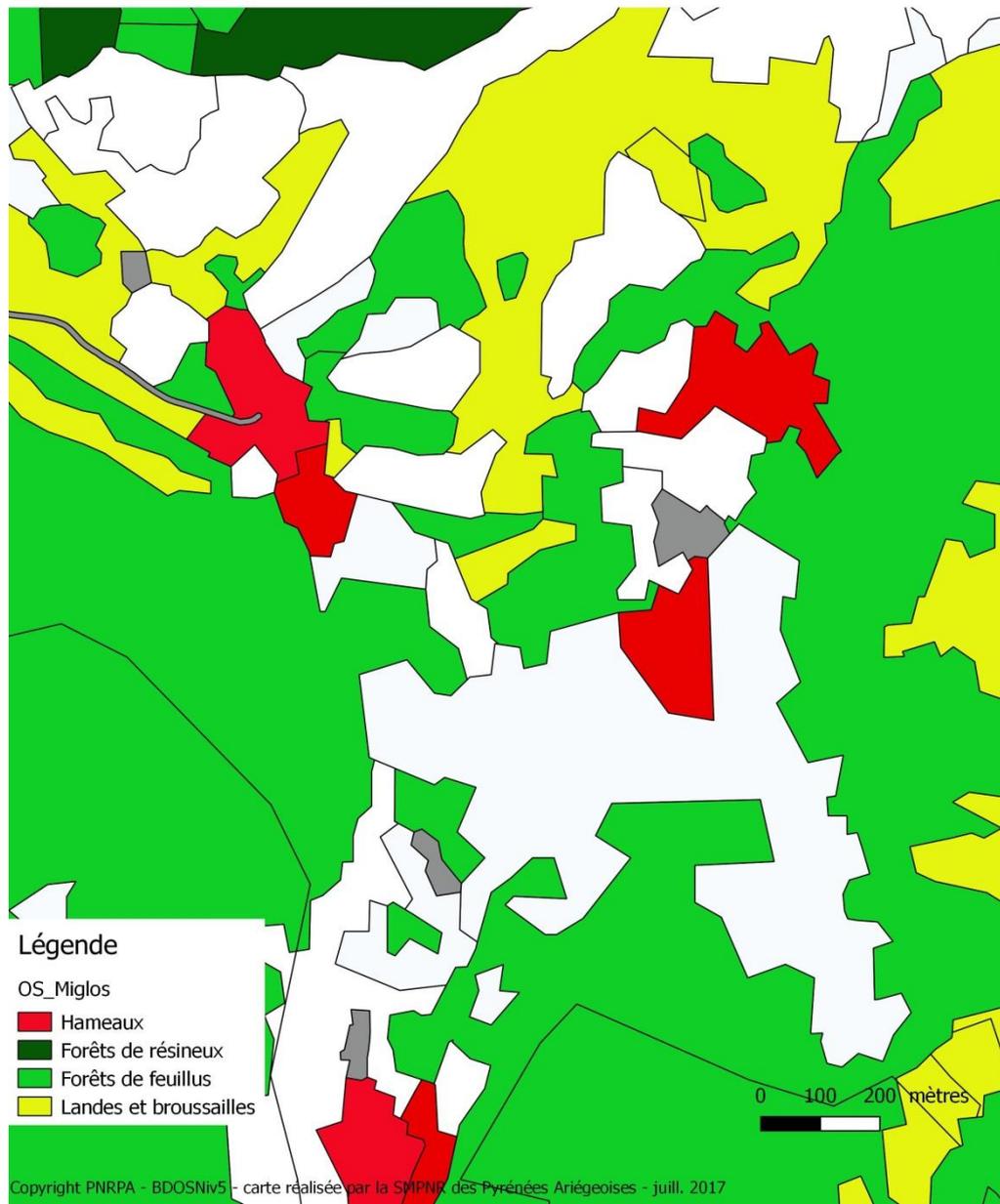
- Situation actuelle
 - 119 habitants permanents
 - 30 % sont des résidences secondaires
- Activité agricole : 2 exploitants
- Taux de boisement sur la commune
 - **13 %** landes et broussailles
 - **74 %** forêts

22 juillet 2017, Miglos

Occupation du sol (simplifiée) sur la commune de Miglos



Occupation du sol (simplifiée) sur la
commune de Miglos : zoom sur
Arquizat-Axiat-Norrat



Conséquences

- Paysagères
 - Boisement des alentours des villages
 - Fermeture des vues entre hameaux
 - Fermeture des vues depuis les hameaux, vers les montagnes
- Sociales (ressentis possibles)
 - Disparition du patrimoine local
 - Rapprochement de la végétation
 - Enfermement

Le projet de réouverture paysagère



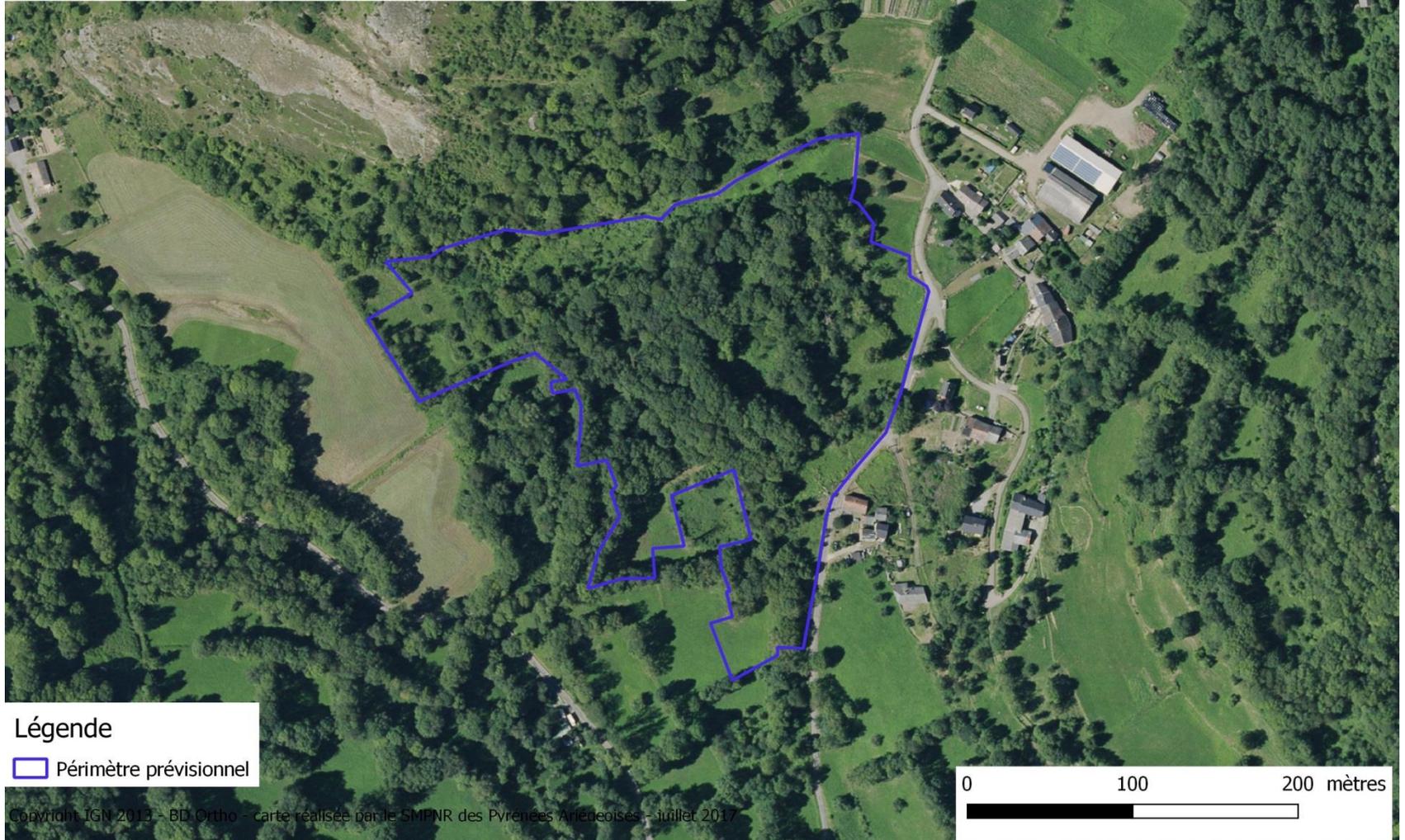
22 juillet 2017, Miglos



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

Secteur pré-identifié pour le projet

Miglos
Projet de réouverture paysagère
Etat des boisements en 2013



Secteur pré-identifié pour le projet

- Vue obstruée depuis Axiat vers les montagnes
- Pas de vues vers les montagnes depuis le chemin de Arquizat vers Axiat
- Dynamique de végétation va vers l'abandon par le pastoralisme car trop à l'ombre



Vue depuis le chemin, côté Axiat



Vue depuis le chemin, côté Arquizat



22 juillet 2017, Miglos





Végétation

- Frêne
- Noisetier
- Ronce
- Couvert herbacé de sous-bois

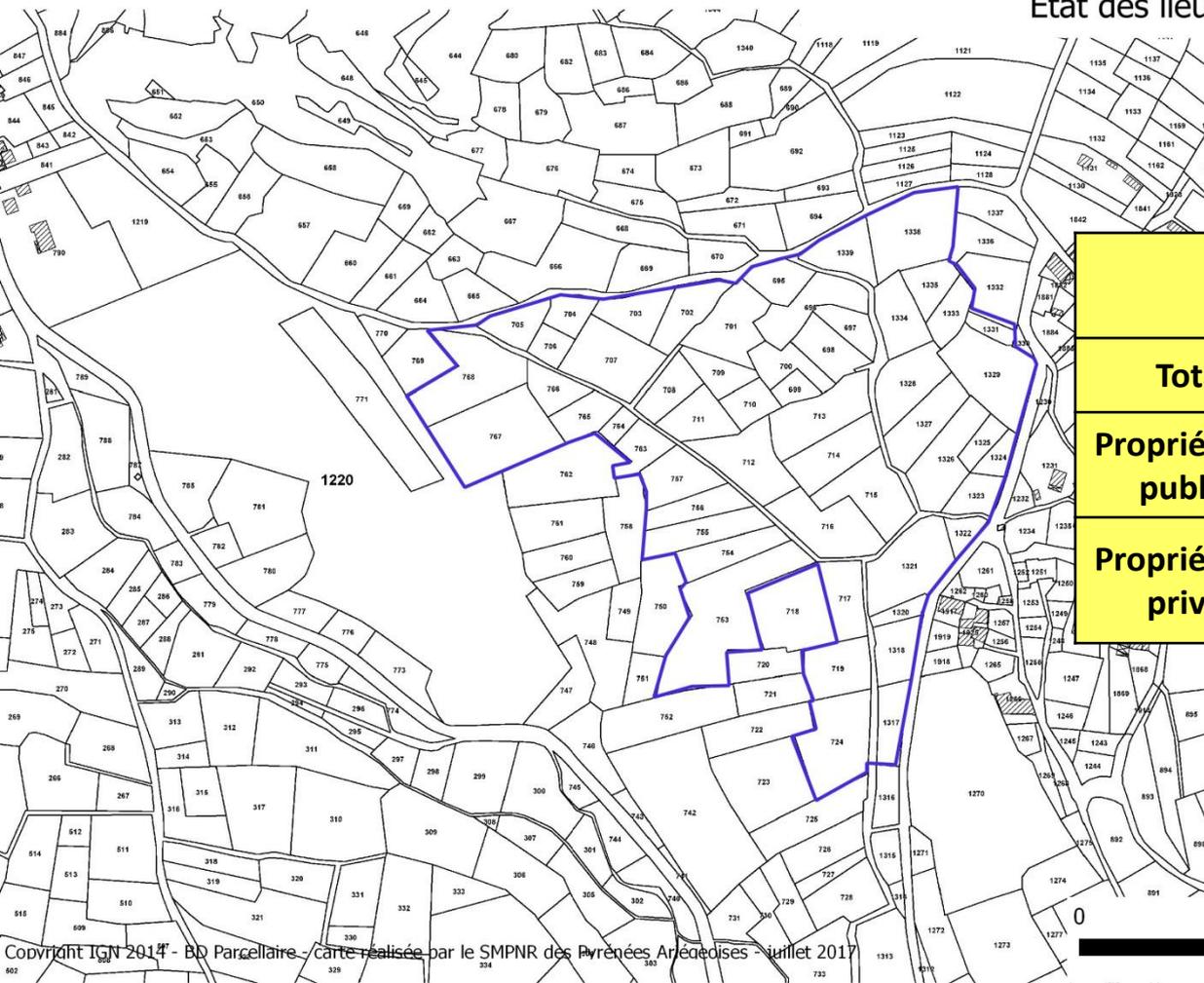


Etapes de réalisation du projet

- Demander l'accord des propriétaires
- Définir une solution technique et financière pour la coupe des arbres
- Prévoir l'entretien des parcelles suite aux travaux

L'accord des propriétaires

Miglos
Projet de réouverture paysagère
Etat des lieux foncier



	Nombre parcelles et propriétaires	Surface
Total	55 parcelles	4 ha
Propriétaires publics	0	0
Propriétaires privés	68 propriétaires	4 ha

Légende

 Périètre prévisionnel

0 100 200 mètres

La réalisation des travaux

Plusieurs possibilités :

- Les propriétaires font les travaux eux-mêmes
- Les propriétaires font appel à des professionnels à leurs frais
- Un chantier groupé est organisé avec :
 - Coût zero pour les propriétairesou
 - Reversements des gains éventuels aux propriétaires

L'entretien suite aux coupes

- Essentiel pour éviter le développement de broussailles
- Combiner :
 - le travail animal : pâturage
 - le travail humain : à définir

Vos questions

22 juillet 2017, Miglos



Exemple de réalisation à Gestières

Chantier en octobre/novembre 2016

Qui ?

- SudAbies
- ...mais aussi la commune/les éleveurs/le PNRPA/un expert forestier....

Où ?

- Sous Gestières
- Sur des terrains privés en majorité
- Sur de la forêt de 2nde génération
- Dans de la friche

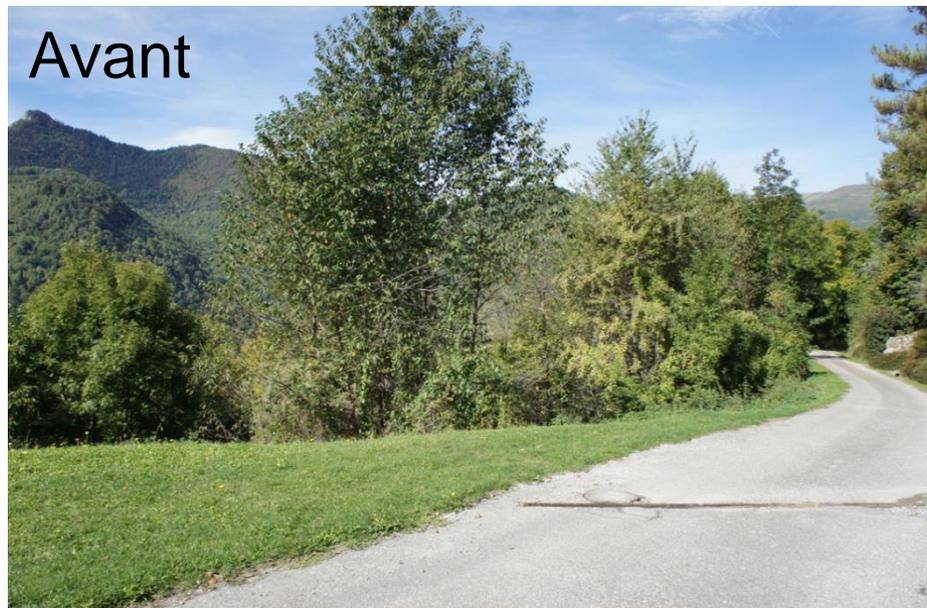
Comment ?

- Bois tirés en grande longueur depuis la piste goudronnée par tracteur/treuil
- Bûcheronnage manuel
- Reprise par un camion et broyage dans la vallée
- Traitement des rémanents par les éleveurs et des bénévoles

Chantier en cours



Avant



Après



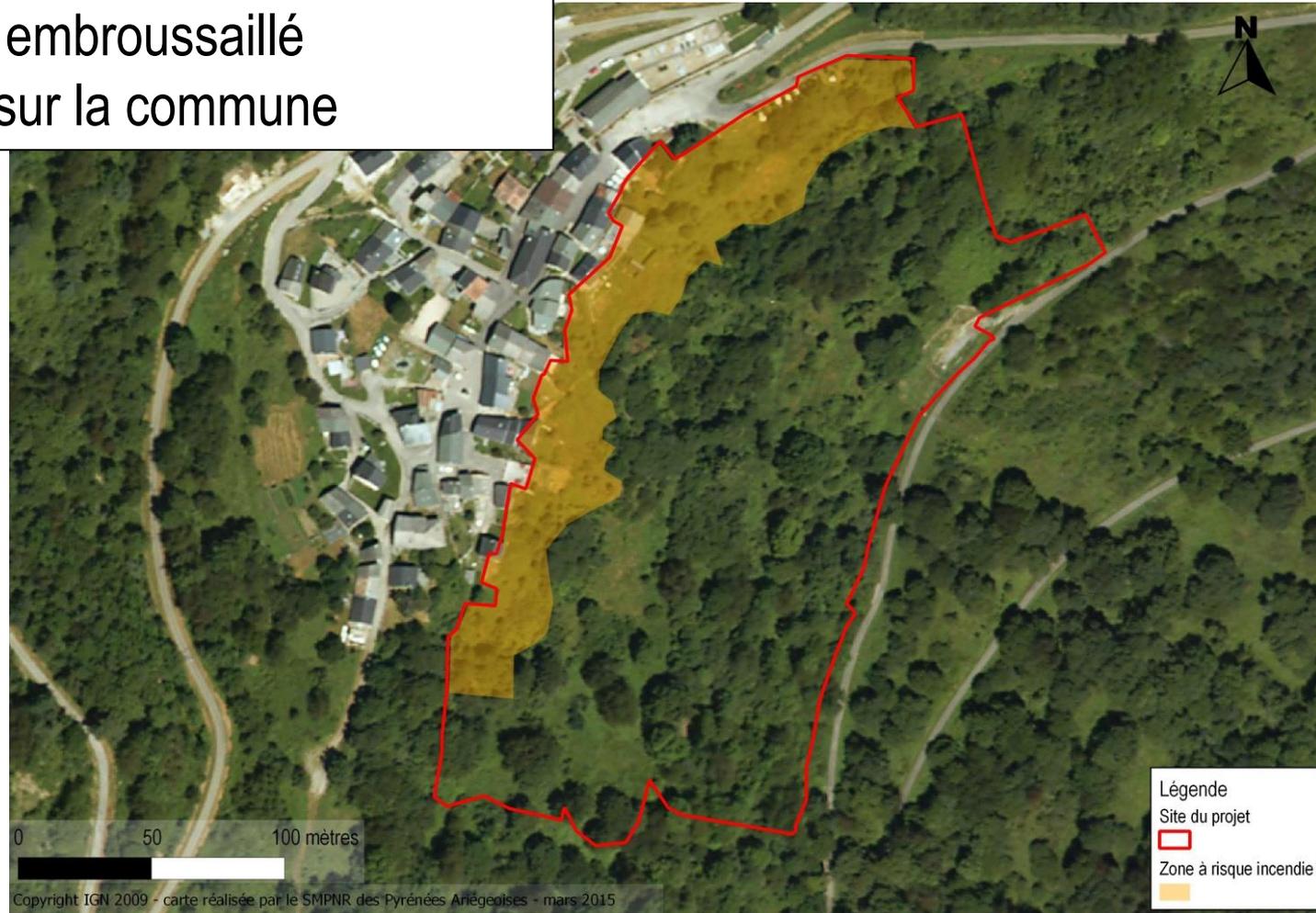
Et la suite ?



Exemple de réalisation à Lercoul

En 2012, au démarrage du projet

- 3,6 hectares
- Secteur très embroussaillé
- 0 exploitant sur la commune



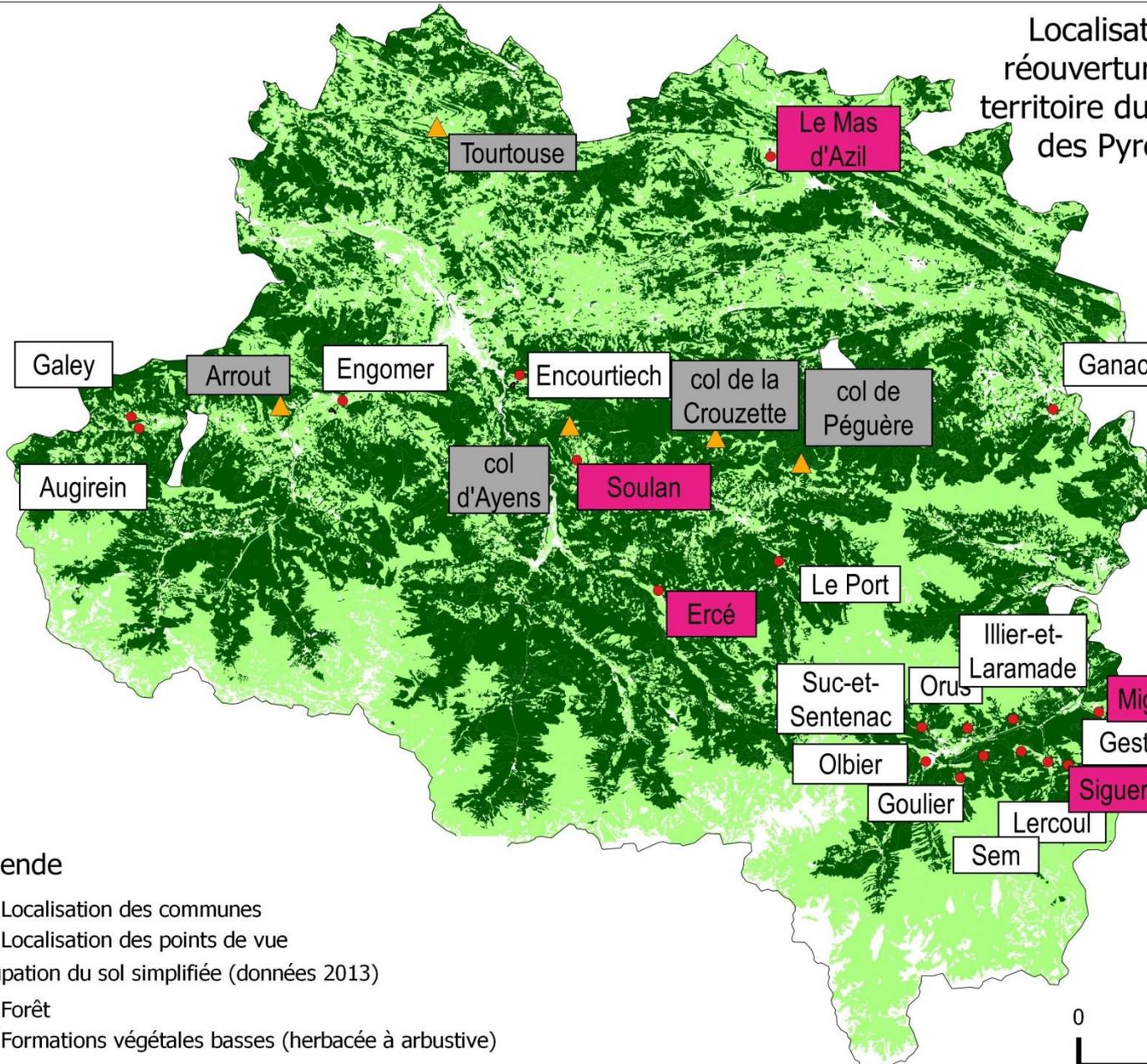


Aujourd'hui

- Une réouverture progressive
- 17 chèvres + 17 petits
- 1 exploitant sur la commune

Le constat, les projets

Localisation des projets de réouverture paysagère sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

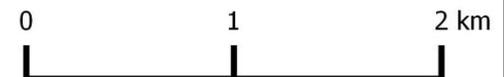


Légende

- Localisation des communes
- ▲ Localisation des points de vue

Occupation du sol simplifiée (données 2013)

- Forêt
- Formations végétales basses (herbacée à arbustive)



Le risque incendie

Végétation à risque :

- Ronces
- Fougère
- **Longues herbes : orties...**
- Arbres et arbustes en contact avec les maisons

La réglementation :

- Obligation de débroussaillage à moins de 50m des habitations
- Obligation qui incombe au propriétaire de la maison
- Le Maire est chargé de faire appliquer la réglementation

Type de végétation à risque



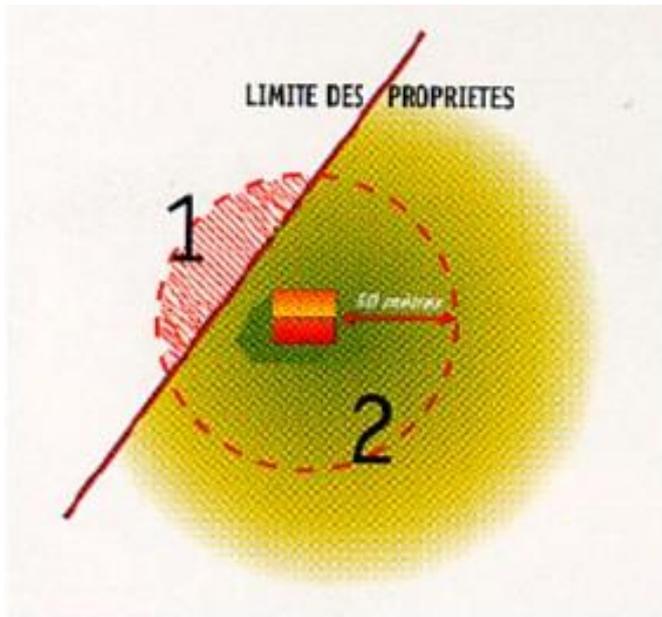
- Ronces
- Fougère
- **Longues herbes : orties...**
- Arbres et arbustes en contact avec les maisons

Exemple de zone à risque – Sentenac, 2013

Obligation de débroussaillage

- Arrêté préfectoral du 6 avril 2004 : obligation pour le propriétaire de construction de débroussailler :
 - Les surfaces situées à moins de 50m des constructions, **même si le terrain concerné ne lui appartient pas**
 - *Si* le sol est recouvert par des espèces à fort pouvoir de propagation du feu : ronces, fougères, genêts, orties...
 - *Et si* le terrain est exposé entre l'Ouest et le Sud-Est
- Le maire est chargé de faire appliquer cette réglementation

Les devoirs du propriétaire d'une construction



- Le périmètre à débroussailler (1) s'étend au-delà de la propriété (2) : le propriétaire du bâtiment s'occupe des travaux
- Deux voisins sont soumis à l'obligation de débroussaillage sur un même terrain : partage des frais sur la partie commune

Coûts d'exploitation

Destination du bois	Prix d'achat bord de route (si accès camion)	Abattage & débardage (en bonnes conditions)	Prix du bois sur pied
Papeterie	35 €/m ³	En moyenne 25 €/m ³	10 €/m ³
Chauffage	35-40 €/m ³		10-15 €/m ³
Charpente	50-100 €/m ³		25-60 €/m ³